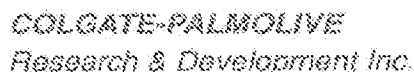


PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT2870710

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT	
NATURE OF CONVEYANCE:	ASSIGNMENT	
CONVEYING PARTY DATA		
	Name	Execution Date
	PATRICIA PAGNOUL	05/05/1992
RECEIVING PARTY DATA		
Name:	COLGATE-PALMOLIVE (RESEARCH & DEVELOPMENT) INC.	
Street Address:	BOULEVARD DE LA WOLUWE 58	
City:	BRUXELLES	
State/Country:	BELGIUM	
Postal Code:	1200	
PROPERTY NUMBERS Total: 1		
	Property Type	Number
	PCT Number:	US2007087884
CORRESPONDENCE DATA		
Fax Number:	(732)878-7853	
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>		
Phone:	(732) 878-7500	
Email:	Patentdocketing@colpal.com	
Correspondent Name:	COLGATE-PALMOLIVE COMPANY	
Address Line 1:	909 RIVER ROAD	
Address Line 4:	PISCATAWAY, NEW JERSEY 08854	
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	8093-00-WO-HC	
NAME OF SUBMITTER:	KRISANNE LANE	
SIGNATURE:	/Krisanne Lane/	
DATE SIGNED:	05/27/2014	
Total Attachments: 3		
source=8093-00-HC P Pagnoul Employment Contract#page1.tif		
source=8093-00-HC P Pagnoul Employment Contract#page2.tif		
source=8093-00-HC P Pagnoul Employment Contract#page3.tif		



Laboratoires
Tél. (041) 78 55 55 - Télex : 42 144
Téléfax (041) 78 55 75
Avenue du Parc Industriel
4041 Milmont (Gierstein)

(remplaçant le contrat de stage ONEM en cours)

COLGATE-PALMOLIVE(Research & Development) Inc.,
boulevard de la Woluwe 58 1200 BRUXELLES
(siège d'exploitation, avenue du Parc Industriel à 4041 MILMORT)
représentée par Madame R. Dornier, Human Resources Sr Supervisor

Mademoiselle Patricia PAGNOUL,
rue des Chanterelles 285
4100 SERAING

Mademoiselle PAGNOUL est engagée à dater du 1er mai 1992 en qualité de Research Scientist I auprès de notre Département " FABRIC CARE" du Centre de Recherche et de Développement situé à 4041 MILMORT.
La Société se réserve le droit de modifier ultérieurement cette affectation en fonction des nécessités de l'entreprise et en utilisant au mieux les connaissances et capacités de l'Employé.

Les heures de service du Centre de Recherche - qui peuvent en tout temps être modifiées dans le cadre des prescriptions légales, paritaires ou propres à l'entreprise, sont de 38 (trente-huit) heures par semaine dans le cadre du système d'horaire variable repris dans le Règlement de Travail.

L'autorisation préalable de la Direction devrait être obtenue par l'Employée dans le cas où elle voudrait exercer une autre activité lucrative.

La rémunération est composée :

a) d'appointements mensuels fixes reliés à l'index des prix à la consommation en vertu de la Convention intervenue au sein de la Commission Paritaire Nationale pour Employés de l'Industrie Chimique Belge et qui augmenteront ou diminueront de 2% chaque fois que l'index de référence augmentera ou diminuera de 2%. Placés en regard de l'index de référence 109,55, ces appointements mensuels bruts s'élèvent à 48.400.- frs (QUARANTE HUIT MILLE QUATRE CENTS).

PATENT

REEL: 033023 FRAME: 0554



b) d'un pécule de vacances qui, réglé en principe au mois de mai de chaque année, est actuellement calculé sur la base de 92.08% des appointements relatifs au mois durant lequel il est payé;

c) d'une prime de fin d'année égale à un mois d'appointements ou pour 1992, à une fraction de mois "prorata temporis" payable en principe, en décembre.

Suivant le choix de l'Employée, l'âge de la retraite se situera entre 60 et 65 ans. Il sera mis fin au contrat de travail moyennant le respect des délais de préavis prévus par la Loi.

Vu les activités du département auquel l'Employée est attachée et la nature même de ses fonctions, elle s'engage à respecter les conditions qui figurent en annexe en ce qui concerne les inventions et l'information confidentielle.

L'Employé,

5 mai 1992
Pour accord
Renard

COLGATE-PALMOLIVE R&D Inc.,
le 30 avril 1992,



ANNEXE au contrat d'Emploi de Mademoiselle P. PAGNOUL au 1er mai 1992

Inventions - Information confidentielle

1. INVENTIONS

Aussi longtemps que l'Employée sera attachée à notre Société, celle-ci sera tenue informée rapidement de toutes inventions, découvertes ou améliorations, brevetables ou non brevetables (reprises ci-après sous le terme "invention"), ayant un rapport direct ou indirect avec les recherches poursuivies pour compte de la Société, et qui seraient réalisées ou conçues soit par l'employée seule, soit en collaboration avec d'autres, les dites inventions appartenant de plein droit à la Société. Au nombre de ces inventions sont prises en considération celles qui n'auraient pu être réalisées sans l'exercice des fonctions imparties à l'Employée ou qui auraient été facilitées par celles-ci dans une mesure importante.

De même, l'Employée s'engage :

- à apporter son entière collaboration pour préparer les demandes de brevets relatifs aux inventions, pour rédiger tous les documents utiles pour effectuer leur dépôt aux Etats-Unis et /ou dans d'autres pays, et pour effectuer les poursuites qui pourraient être engagées sur base de ceux-ci;
- à transférer à la Société tous droits que l'Employée pourrait détenir sur ces inventions de même que sur les dépôts et brevets qui pourraient en résulter.

2. INFORMATION CONFIDENTIELLE

L'Employée est tenue de respecter la plus grande discrétion quant à ses activités et celles de la Société. A l'exception de cas où la conduite des affaires l'exigera et où l'autorisation écrite d'un administrateur de la Société lui aura été donnée, L'Employée ne pourra publier ni divulguer aucune information confidentielle relative aux produits ou aux affaires dont elle aurait eu connaissance en raison de ou durant l'exercice de ses fonctions. Toute publication ou divulgation d'une telle information sera considérée, du chef de l'Employée, comme une faute grave.

La notion d'information confidentielle couvre entre autres, mais de façon non limitative, les plans de marketing et de vente, les formules, méthodes et procédés de fabrication, l'équipement utilisé, les idées et concepts, les nouveaux produits, les améliorations, les inventions, les programmes de recherche, les contrats de collaboration avec d'autres organisations, qui n'ont pas encore été portées à la connaissance du public.

L'Employée,

le 5 mai 1992
Pour Accord
PAGNOUL

COLGATE-PALMOLIVE R & D Inc.,
le 30 avril 1992.

R. DERNIER
R. DERNIER.

PATENT